



Assemblée générale

Distr. générale
20 septembre 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Point 12 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil économique et social

Rapport du Conseil économique et social pour 2002*

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Première partie**	
I. Questions appelant une décision de l'Assemblée générale ou portées à son attention.	2
II. Réunion spéciale de haut niveau du Conseil avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce	7
III. Débat de haut niveau	14
La mise en valeur des ressources humaines, notamment dans le domaine de la santé et de l'éducation, et sa contribution au développement	14
Déclaration ministérielle du débat de haut niveau soumise par le Président du Conseil	18

* Le présent rapport est une version préliminaire des sections du rapport du Conseil économique et social sur sa session d'organisation pour 2002 et la reprise de cette session ainsi que sur sa session de fond de 2002. La section concernant la reprise de la session de fond paraîtra en tant qu'additif au présent rapport. La version définitive du rapport complet sera publiée en tant que *Supplément No 3 des Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-septième session (A/57/3/Rev.1)*.

** La deuxième partie de cette version préliminaire du rapport du Conseil, dans laquelle figureront les chapitres IV à IX et les annexes I à III, sera publiée séparément dans le document A/57/3 (Part II).

Les résolutions et décisions adoptées par le Conseil à sa session d'organisation et à la reprise de cette session pour 2002 ainsi qu'à sa session de fond de 2002 sont publiées initialement sous les cotes E/INF/2002/INF/2 et Add.1 et 2. Celles adoptées à la reprise de la session de fond seront publiées sous la cote E/2002/INF/2 et Add.3. Les résolutions et décisions seront publiées sous forme définitive dans les *Documents officiels du Conseil économique et social, 2002, Supplément No 1 (E/2002/99)*.



Chapitre premier

Questions appelant une décision de l'Assemblée générale ou portées à son attention

En 2002, le Conseil économique et social a adopté des résolutions et des décisions qui exigent une décision de l'Assemblée générale. Les paragraphes pertinents de ces résolutions et décisions sont résumés ci-après.

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Augmentation du nombre des membres du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

Par sa décision 2002/288, le Conseil a recommandé que l'Assemblée générale se prononce, à sa cinquante-septième session, sur la question de l'augmentation du nombre des membres du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés en le portant de 61 à 64 États.

La mise en valeur des ressources humaines, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation, et sa contribution au développement

Projet de déclaration ministérielle du débat de haut niveau soumis par le Président du Conseil sur la base de consultations officieuses

Le Conseil a adopté le projet de déclaration ministérielle du débat de haut niveau qui soulignait qu'il avait un rôle décisif à jouer en continuant à mettre l'accent sur la mise en oeuvre et le financement de la mise en valeur des ressources humaines, et ceci dans le cadre des responsabilités qui lui incombaient en matière d'intégration et de coordination du suivi des grands sommets et conférences des Nations Unies et l'invitait à se mobiliser et à encourager le système des Nations Unies à prendre des mesures dûment coordonnées en vue de mettre en oeuvre la déclaration qui était soumise à l'Assemblée générale à titre de

contribution au suivi des grands sommets et conférences des Nations Unies, et notamment du Sommet du Millénaire.

Comment renforcer davantage le Conseil économique et social en mettant à profit ses succès récents, pour l'aider à remplir le rôle qui lui a été assigné dans la Charte des Nations Unies, conformément à la Déclaration du Millénaire

Comment renforcer davantage le Conseil économique et social en mettant à profit ses succès récents, pour l'aider à remplir le rôle qui lui a été assigné dans la Charte des Nations Unies, conformément à la Déclaration du Millénaire

Le Conseil a adopté les conclusions concertées 2002/1 lors de son débat consacré aux questions de coordination et recommandé qu'elles soient communiquées à l'Assemblée générale pour qu'elle puisse les examiner selon qu'il conviendrait, en soulignant qu'il vaudrait mieux tirer parti de la structure existante, à savoir l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et ses organes subsidiaires, pour assurer le suivi et la concrétisation coordonnés et intégrés des engagements pris au Sommet du Millénaire et aux autres grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies, en s'employant à éviter tout chevauchement ou double emploi et à accroître l'efficacité des mesures prises à tous les niveaux. Le Conseil a également reconnu que les questions considérées dans son débat général devaient être rationalisées et qu'il y avait lieu en particulier de transmettre à l'Assemblée générale les questions dont l'examen lui revenait et d'éviter de traiter les mêmes questions dans plusieurs débats, à moins de décision spécifique allant dans ce sens. Le Conseil a déclaré que, lors du débat consacré aux questions de coordination de la session de fond de 2003, il tirerait profit du débat de l'Assemblée générale sur le renforcement de l'Organisation.

Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophes

Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par l'Organisation des Nations Unies

Par sa résolution 2002/32, le Conseil a prié le Secrétaire général de poursuivre l'élaboration des répertoires mentionnés dans la résolution 56/103 de l'Assemblée générale, en date du 14 décembre 2001, et de faire état des progrès accomplis dans l'application et le suivi de sa résolution dans le prochain rapport qu'il lui soumettrait, ainsi qu'à l'Assemblée générale, sur la coordination de l'aide humanitaire d'urgence de l'Organisation des Nations Unies.

Coordination, programme et autres questions

Conférence internationale sur le financement du développement

Par sa résolution 2002/34, le Conseil s'est déclaré prêt à faire rapport à l'Assemblée générale et à fournir des apports au dialogue biennal de haut niveau de l'Assemblée sur le renforcement de la coopération internationale pour le développement par le biais du partenariat, sur les efforts qu'il avait déployés à l'appui du Processus de Monterrey, y compris les résultats de ses réunions annuelles de printemps avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce.

Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé

Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé

Par sa résolution 2002/31, le Conseil a prié le Secrétaire général de présenter un rapport sur l'application de sa résolution, par son intermédiaire, à l'Assemblée générale, à sa cinquante-septième session.

Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme : développement social

Préparation et célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille

Par sa résolution 2002/6, le Conseil a recommandé à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution qui y était annexé.

Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme : prévention du crime et justice pénale

Coopération internationale en matière de lutte contre la criminalité transnationale organisée : aider les États à renforcer leurs capacités en vue de faciliter l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des Protocoles s'y rapportant

Par sa résolution 2002/8, le Conseil a recommandé à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution qui y était annexé.

Conférence de signatures par des personnalités politiques de haut rang de la Convention des Nations Unies contre la corruption

Par sa résolution 2002/9, le Conseil a recommandé à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution qui y était annexé.

Suite donnée aux plans d'action concernant la mise en oeuvre de la Déclaration de Vienne sur la criminalité et la justice : relever les défis du XXI^e siècle

Par sa résolution 2002/10, le Conseil a recommandé à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution qui y était annexé.

Préparatifs du onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

Par sa résolution 2002/11, le Conseil a recommandé à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution qui y était annexé.

Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme : droits de l'homme

Projet de protocole facultatif à la Convention contre la torture et autres peines et traitements cruels, inhumains ou dégradants

Par sa résolution 2002/27, ayant adopté le projet de protocole facultatif figurant en annexe à la résolution 2002/33 de la Commission des droits de l'homme, le Conseil a recommandé à l'Assemblée générale d'adopter et d'ouvrir à la signature et à la ratification ou à l'adhésion, le plus tôt possible, le protocole facultatif à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Question de la violation des droits de l'homme dans les territoires arabes occupés, y compris la Palestine

Par sa décision 2002/243, ayant approuvé la décision de la Commission de prier le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967 – agissant en tant que mécanisme de contrôle – de suivre l'application des recommandations figurant dans le rapport du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme ainsi que celles figurant dans le rapport de la Commission d'enquête sur les droits de l'homme établie en application de la résolution S-5/1 de la Commission en date du 19 octobre 2000, le Conseil a approuvé la demande faite au Rapporteur

spécial de présenter des rapports à ce sujet à l'Assemblée générale à sa cinquante-septième session.

Situation des droits fondamentaux des détenus libanais en Israël

Par sa décision 2002/244, ayant fait sienne la décision de la Commission des droits de l'homme de prier le Secrétaire général de porter la résolution 2002/10 de la Commission à l'attention du Gouvernement israélien et de demander à celui-ci de se conformer à ses dispositions, le Conseil a approuvé la demande faite au Secrétaire général de faire rapport à l'Assemblée générale, à sa cinquante-septième session, sur les résultats de ses efforts en la matière.

Situation des droits de l'homme au Burundi

Par sa décision 2002/246, ayant approuvé la décision prise par la Commission des droits de l'homme dans sa résolution 2002/12 de prolonger d'un an le mandat du Rapporteur spécial, le Conseil a approuvé la demande faite au Rapporteur spécial de présenter un rapport intérimaire sur la situation des droits de l'homme au Burundi à l'Assemblée générale à sa cinquante-septième session.

Situation des droits de l'homme en République démocratique du Congo

Par sa décision 2002/248, le Conseil : a) ayant approuvé la décision prise par la Commission dans sa résolution 2002/14 de proroger d'une année encore le mandat du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en République démocratique du Congo, a approuvé la demande faite au Rapporteur spécial de présenter un rapport intérimaire sur la question à l'Assemblée générale à sa cinquante-septième session; et b) ayant approuvé la demande faite dans la même résolution au Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en République démocratique du Congo, au Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires sommaires ou arbitraires ainsi qu'à un membre du Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires d'effectuer une mission conjointe d'enquête sur tous les massacres perpétrés sur le territoire de la République démocratique du Congo, dans le souci de traduire les coupables en justice, a approuvé la demande qui leur était également faite de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale, à sa cinquante-septième session.

Situation des droits de l'homme en Iraq

Par sa décision 2002/249, ayant approuvé la décision prise par la Commission des droits de l'homme dans sa résolution 2002/15 de proroger d'un an encore le mandat du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en Iraq, le Conseil a approuvé également la demande faite au Rapporteur spécial de présenter un rapport intérimaire sur la situation des droits de l'homme en Iraq à l'Assemblée générale, à sa cinquante-septième session.

Situation des droits de l'homme au Soudan

Par sa décision 2002/250, ayant approuvé la décision prise par la Commission des droits de l'homme dans sa résolution 2002/16 de proroger d'une année encore le mandat du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Soudan, le Conseil a approuvé la demande faite au Rapporteur spécial de présenter un rapport intérimaire à l'Assemblée générale à sa cinquante-septième session.

Situation des droits de l'homme en Afghanistan

Par sa décision 2002/252, ayant approuvé la décision prise par la Commission des droits de l'homme dans sa résolution 2002/19 de proroger d'un an le mandat du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en Afghanistan, le Conseil a approuvé la demande faite à celui-ci de faire rapport à l'Assemblée générale, à sa cinquante-septième session.

Situation des droits de l'homme en Sierra Leone

Par sa décision 2002/253, le Conseil a approuvé la demande faite par la Commission des droits de l'homme, dans sa résolution 2002/20, au Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme de rendre compte à l'Assemblée générale, à sa cinquante-septième session, de la situation des droits de l'homme en Sierra Leone en se référant notamment au rapport de la Section des droits de l'homme de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone.

Le droit à l'alimentation

Par sa décision 2002/255, le Conseil a approuvé la demande faite par la Commission des droits de l'homme, dans sa résolution 2002/25, au Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation de présenter un rapport préliminaire à l'Assemblée générale, à sa

cinquante-septième session, sur l'application de la résolution.

Tortures et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants

Par sa décision 2002/260, le Conseil a approuvé la décision prise par la Commission des droits de l'homme dans sa résolution 2002/38 d'inviter le Rapporteur spécial à présenter à l'Assemblée générale, à sa cinquante-septième session, un rapport d'activité sur les tendances et l'évolution générales concernant son mandat.

Élimination de toutes les formes d'intolérance religieuse

Par sa décision 2002/261, le Conseil a approuvé la décision prise par la Commission des droits de l'homme dans sa résolution 2002/40 de demander au Rapporteur spécial sur la liberté de religion ou de conviction de présenter un rapport d'activité à l'Assemblée générale, à sa cinquante-septième session.

Droits fondamentaux des personnes handicapées

Par sa décision 2002/265, ayant approuvé la décision prise par la Commission des droits de l'homme dans sa résolution 2002/61 d'inviter tous les rapporteurs spéciaux à tenir compte, dans l'exercice de leur mandat, de la situation et des droits fondamentaux des handicapés, le Conseil a approuvé la demande faite par la Commission au Secrétaire général de rendre compte chaque année à l'Assemblée générale des progrès réalisés dans le cadre de l'action engagée pour assurer aux handicapés la pleine reconnaissance et l'exercice sans réserve de leurs droits fondamentaux.

Situation des droits de l'homme au Myanmar

Par sa décision 2002/269, ayant approuvé la décision prise par la Commission des droits de l'homme dans sa résolution 2002/67 de proroger d'un an encore le mandat du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Myanmar, le Conseil a approuvé la demande faite au Rapporteur spécial de présenter un rapport intérimaire sur la question à l'Assemblée générale, lors de sa cinquante-septième session

**Situation des droits de l'homme
au Timor oriental**

Par sa décision 2002/283, ayant pris acte de la déclaration faite par le Président de la Commission des droits de l'homme, à la 48e séance de la Commission, et adoptée par consensus par celle-ci [voir chap. IX du rapport de la Commission, E/2002/23 (Part II)], le Conseil a approuvé la demande adressée par la Commission au Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme pour qu'elle présente un rapport d'activité à l'Assemblée générale, à sa cinquante-septième session.

**Questions sociales et questions relatives
aux droits de l'homme :
Instance permanente
sur les questions autochtones**

Par sa résolution 2002/28, le Conseil a prié le Secrétaire général, eu égard aux projets de décisions I à IV, que l'Instance permanente sur les questions autochtones, à sa première session, avait recommandé au Conseil économique et social d'adopter : a) de créer un secrétariat conformément aux procédures budgétaires établies par l'Assemblée générale dans sa résolution 41/213, du 19 décembre 1986, au sein du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU à New York, pour aider les membres de l'Instance à s'acquitter de leur mandat tel qu'il était défini au paragraphe 2 de la résolution 2000/22 du Conseil; et b) d'établir un fonds de contributions volontaires pour l'Instance afin de financer la mise en oeuvre des recommandations formulées par l'Instance par l'intermédiaire du Conseil, conformément au paragraphe 2 a) de sa résolution 2000/22 du Conseil, ainsi que les activités relevant de son mandat, telles qu'elles étaient définies aux alinéas b) et c) du paragraphe 2 de la même résolution.

**Secrétariat de l'Instance permanente
sur les questions autochtones**

Par sa décision 2002/287, le Conseil a prié le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale, à sa cinquante-septième session, des propositions concernant la mobilisation de ressources suffisantes pour financer le secrétariat de l'Instance permanente sur les questions autochtones.

Chapitre II

Réunion spéciale de haut niveau du Conseil avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce

1. Conformément au paragraphe 88 de l'annexe I de la résolution 50/227 de l'Assemblée générale, le Conseil a tenu, à sa 3e séance, le 22 avril 2002, une réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce (pour le compte rendu des débats, voir E/2002/SR.3). Le Conseil était saisi d'une note du Secrétaire général intitulée « Dialogue sur les conclusions de la Conférence internationale sur le financement du développement et des réunions du Comité du développement et du Comité monétaire et financier international » (E/2002/13).
2. Le Président du Conseil a fait une déclaration liminaire.
3. Le Secrétaire général a pris la parole.
4. Le Président a présenté les intervenants suivants : Trevor Manuel, Ministre sud-africain des finances et Président du Comité du développement; Eduardo Aninat, Directeur général adjoint du Fonds monétaire international (FMI); et Eduardo Sojo Garza-Aldape, chef du Bureau de la présidence chargé des politiques publiques du Mexique.
5. Après ces interventions, le Conseil a suspendu la séance et tenu deux tables rondes (I et II).
6. La table ronde I s'est tenue sous la présidence du premier Vice-Président du Conseil, Gert Rosenthal (Guatemala), en présence des personnalités suivantes : le Président du Comité du développement, le Représentant spécial du FMI auprès de l'Organisation des Nations Unies, le Directeur général de la Banque mondiale, le Conseiller principal de l'Organisation mondiale du commerce et l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).
7. Le Ministre belge des finances et Président du Groupe des 10 a animé le débat.
8. La table ronde II s'est tenue sous la présidence du Vice-Président du Conseil, Dumisani Shadrack Kumalo (Afrique du Sud), en présence des personnalités suivantes : le chef du Bureau de la présidence chargé des politiques publiques du Mexique, le Directeur général adjoint du FMI, le Vice-Président de la Banque mondiale et le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU.
9. Le Président du Groupe des 24 a animé le débat.
10. Les deux tables rondes ont porté sur le thème général suivant :

Dialogue sur les conclusions de la Conférence internationale sur le financement du développement et des réunions du Comité du développement et du Comité monétaire et financier international.
11. À l'issue des débats des deux tables rondes, le Conseil a repris sa 3e séance et le premier Vice-Président du Conseil et le Vice-Président du Conseil, Dumisani Shadrack Kumalo (Afrique du Sud) ont respectivement rendu compte des débats des tables rondes I et II.
12. Le représentant des Pays-Bas a fait une déclaration.
13. Le Directeur général du FMI, le Directeur général de la Banque mondiale et le Conseiller principal de l'Organisation mondiale du commerce ont présenté leurs observations finales.
14. Le Président du Conseil a présenté ses conclusions.
15. Le Secrétariat a ensuite fait distribuer pour information un compte rendu non officiel de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce (E/2002/67) dont le texte est le suivant :

« I. Généralités

1. Au paragraphe 88 de l'annexe I à sa résolution 50/227 sur la revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes, l'Assemblée générale a recommandé que le Conseil économique et social organise périodiquement des réunions spéciales de haut niveau à une date proche de celle des réunions semestrielles des institutions de Bretton Woods.

En conséquence, à partir de 1998, le Conseil a tenu tous les ans des réunions spéciales de haut niveau avec ces institutions.

2. La cinquième réunion spéciale de haut niveau du Conseil avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce a eu lieu le 22 avril 2002. Elle avait pour thème le « Dialogue sur les conclusions de la Conférence internationale sur le financement du développement et des réunions du Comité du développement et du Comité monétaire et financier international ». Le Consensus de Monterrey, adopté en mars 2002 à la Conférence internationale sur le financement du développement¹, attribuait un rôle bien particulier à ces réunions dans le processus de suivi. La réunion du 22 avril, tenue juste un mois après la Conférence, a offert la première occasion de jeter les bases qui permettront de « rester engagés », conformément au Consensus. Elle a rassemblé au sein du Conseil les décideurs dans les domaines financier et monétaire, et dans ceux de la coopération en matière de développement et des affaires étrangères, ainsi que des représentants de la société civile et du secteur privé.

3. Le Président du Conseil a assuré la présidence de la réunion. Le Secrétaire général a fait une déclaration liminaire. Celle-ci a été suivie par les déclarations de Trevor Manuel, Président du Comité du développement et Ministère des finances de l'Afrique du Sud, Eduardo Aninat, Directeur général adjoint du Fonds monétaire international (FMI), s'exprimant au nom du Président du Comité monétaire et financier international (CMFI), et Eduardo Sojo Garza-Aldape, chef du Bureau de la présidence chargé des politiques publiques du Mexique. Pour donner un caractère interactif au débat, deux tables rondes ont été tenues simultanément durant une partie de la réunion, sous la présidence de Gert Rosenthal, Ambassadeur du Guatemala, et Dumisani Shadrack Kumalo, Ambassadeur de l'Afrique du Sud, Vice-Présidents du Conseil. À la reprise de la séance plénière, après un bref résumé présenté par les Présidents des deux tables rondes, M. Aninat, Shengman Zhang, Directeur général de la Banque mondiale et Nacer Benjeloun-Touimi, Conseiller principal à l'Organisation mondiale du commerce (OMC),

ont présenté des conclusions. Une note d'information du Secrétaire général concernant le dialogue sur les conclusions de la Conférence internationale sur le financement du développement et des réunions du Comité du développement et du Comité monétaire et financier international (E/2002/13) avait été présentée pour faciliter la discussion.

4. On trouvera dans le présent document un résumé des débats, récapitulant les points saillants et les principaux aspects des déclarations qui ont été faites et des échanges de vues qui ont eu lieu. Ce résumé a pour objet de contribuer aux préparatifs de futures réunions et d'encourager une discussion plus approfondie des propositions qu'il contient.

II. Développement et situation économique mondiale : questions d'actualité

5. De l'avis de la plupart des participants, on observait une nette amélioration des perspectives économiques au niveau mondial. Cependant, de nombreuses questions continuaient à se poser en ce qui concerne la vigueur de la reprise, son étendue sur le plan régional et sa durabilité. Les participants semblaient également d'accord sur la nécessité de faire preuve d'une certaine prudence, car les prix de produits de base autres que le pétrole étaient encore extrêmement bas, ce qui affectait les perspectives de nombreux pays en développement, que l'économie japonaise restait faible, que d'importants déséquilibres persistaient entre pays développés, et que le conflit au Moyen-Orient suscitait des incertitudes croissantes.

6. D'après le Comité monétaire et financier international, qui s'était réuni deux jours plus tôt, le défi qu'il incombait désormais aux décideurs de relever consistait à stimuler la reprise en cours et à veiller à ce que toutes les régions en profitent. À cet égard, tant les pays développés que les pays en développement devaient appliquer des politiques structurelles et macroéconomiques pour accroître la flexibilité économique et renforcer la capacité d'adaptation. Ces politiques contribueraient par ailleurs à

réduire les déséquilibres persistants entre les pays les plus avancés.

7. De nombreux participants ont souligné qu'à moyen et à long terme, le commerce international était un facteur déterminant pour assurer un développement rapide dans la plupart des pays en développement, accroître les revenus et atteindre l'objectif de développement de la Déclaration du Millénaire consistant à réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2015 (voir A/56/326, annexe, cible 1). Un système commercial international ouvert, réglementé, équitable et transparent était indispensable. La possibilité d'une véritable action en faveur du développement s'était fait jour à Doha, mais des mesures concrètes pouvaient être prises avant même que la nouvelle série de négociations ne commence. L'initiative « Tout sauf les armes », lancée par l'Union européenne au profit des pays les moins avancés, avait sensiblement amélioré les perspectives commerciales de ces pays. De nombreux participants ont réitéré que les pays développés devaient, sans tarder, abaisser davantage les obstacles tarifaires et réduire les subventions ayant des effets de distorsion sur les échanges commerciaux qui affectaient les autres pays. Ils estimaient que de telles mesures contribueraient à élargir l'accès aux marchés et à promouvoir la croissance économique dans de nombreux pays en développement et pays en transition.

8. Dans de nombreux pays africains, la pauvreté généralisée, la prévalence du VIH/sida et les risques de famine étaient au centre des préoccupations. Il fallait que ces pays eux-mêmes déploient des efforts considérables pour régler ces problèmes, avec l'aide de la communauté internationale. De nombreuses délégations ont souligné que le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) représentait un grand pas en avant. Ce nouveau partenariat offrait une stratégie globale de développement économique et social. Il avait reçu un appui décisif dans le Consensus de Monterrey (par. 6) et le Comité du développement lui avait apporté tout son soutien la veille.

9. Parmi les principes qui ont été mis en relief, on peut citer celui de la maîtrise nationale du développement et la nécessité d'efforts de

coopération conjointe du FMI et de la Banque mondiale et d'autres partenaires pour mettre en oeuvre l'approche des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté. On a estimé que ceux-ci donnaient la possibilité d'améliorer la situation et de jeter les bases du développement à long terme dans les pays à faible revenu. Dans ce contexte, l'appui de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance du FMI pouvait jouer un rôle critique pour de nombreux pays africains, ainsi que pour d'autres pays en développement à faible revenu. Il a généralement été convenu qu'à long terme, l'éducation était le facteur déterminant du développement durable. Il fallait donc lui donner la priorité absolue dans les stratégies nationales. La veille, le Comité du développement avait apporté tout son soutien à un plan d'action présenté par la Banque mondiale pour faire de l'enseignement primaire une réalité pour tous les enfants d'ici à 2015 et accélérer le processus. Le Comité avait également demandé aux parties prenantes concernées de redoubler d'efforts pour atteindre l'objectif de développement du millénaire concernant l'égalité des sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici à 2005 (voir A/56/326, annexe, cible 4).

10. Les progrès que l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) avait permis d'accomplir étaient contrebalancés, d'après plusieurs participants, par le petit nombre de pays qui avaient atteint le point d'achèvement. Dans certains cas, la question de la viabilité de la dette des pays bénéficiaires d'un allègement de la dette n'était pas réglée. On a noté que le cadre défini devait être appliqué avec plus de souplesse et que tous les créanciers devaient contribuer équitablement aux mesures d'allègement si l'on voulait que l'Initiative progresse. Le Comité du développement avait l'intention de réexaminer cette initiative, de même que la question de la viabilité de la dette, lors de sa réunion d'automne. S'agissant de la dette des pays à revenu intermédiaire, le FMI examinait des méthodes de restructuration de la dette publique afin que les problèmes d'endettement puissent être réglés plus rapidement et plus équitablement. Plusieurs participants ont pris note avec satisfaction des efforts menés dans ce domaine.

11. En ce qui concerne la prévention des crises, qui demeure un objectif prioritaire du Fonds, celui-ci axait ses travaux sur un renforcement de la surveillance dans tous les pays, le contrôle du secteur financier, la promotion de la transparence et l'adoption de normes et de codes. Toutes ces tâches revêtaient une importance particulière à une époque où l'économie mondiale se trouvait face à des incertitudes croissantes.

III. Le financement du processus du développement et le Consensus de Monterrey

12. Les participants se sont félicités de l'approche adoptée dans le processus de financement du développement pour la prise de décisions au niveau international, car elle marquait une importante forme nouvelle d'engagement. Le renforcement de la coordination et de la coopération entre les ministères des finances, du commerce, des affaires étrangères et de la coopération pour le développement est apparu comme un élément essentiel de ce processus tout comme le renforcement considérable de la coopération entre les organismes des Nations Unies, les institutions issues des Accords de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce et l'accroissement de son efficacité. La participation du secteur privé et de la société civile a également contribué sensiblement aux résultats obtenus.

13. Le Consensus de Monterrey, adopté au niveau ministériel et lors du Sommet tenu en avril, a été considéré comme un grand pas en avant. Il a reçu le plein appui du Comité monétaire et financier international et du Comité du développement les deux jours précédents. Les politiques, instruments et réformes convenus dans le Consensus de Monterrey étaient essentiels pour la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement. Les nouveaux engagements pris par l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique, qui devaient conduire à un renversement de la tendance négative qui avait caractérisé l'aide publique au développement (APD), représentaient un succès important et tangible dans l'immédiat.

14. Le Consensus de Monterrey offrait une base solide holistique et intégrée à partir de laquelle de nouvelles mesures constructives pourraient être prises à l'avenir. La cohérence des systèmes monétaire, financier et commercial internationaux en était un thème principal, de même que l'accroissement de la participation des pays en développement à la prise des décisions économiques au niveau mondial. Il importait de faire des progrès sur tous ces fronts

15. La nature du processus préalable à Monterrey et l'« esprit de Monterrey » avaient contribué au succès de la conférence tenue en mars 2002. Il importait de préserver cette approche dans la tâche critique à laquelle il fallait s'attaquer maintenant – celle de la mise en oeuvre. Il ne fallait pas non plus oublier les leçons tirées de cette approche lors du Sommet mondial sur le développement durable qui se tiendra à Johannesburg du 26 août au 4 septembre 2002. L'accord sur lequel avait débouché la quatrième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce tenue à Doha en novembre 2001 et le succès de la Conférence internationale sur le financement du développement tenue à Monterrey avaient considérablement fait progresser la réalisation des objectifs fixés au niveau international. Le Sommet mondial sur le développement durable offrait de nouvelles possibilités de progrès, notamment dans le domaine social et dans celui de l'environnement. Si le potentiel offert par le Sommet se concrétisait effectivement à Johannesburg, la communauté internationale aurait fait un pas important et décisif vers la réalisation complète des objectifs du développement durable et de l'élimination de la pauvreté énoncés dans la Déclaration du Millénaire².

IV. Mise en oeuvre du Consensus de Monterrey

16. Selon de nombreux participants, le principal défi à relever à l'heure actuelle consistait à traduire dans la pratique l'esprit constructif qui avait conduit au Consensus de Monterrey. Un processus d'application dynamique devrait continuer à tisser des liens entre les délibérations

sur le développement, les ressources financières et le commerce au niveau mondial. Plusieurs délégués ont souligné qu'il fallait désormais passer des principes à l'action. Le Consensus de Monterrey était fondé sur un partenariat comportant des responsabilités partagées et mutuelles, ainsi qu'une approche sans exclusive qu'il était indispensable de promouvoir. De l'avis de l'un des participants, il s'agissait d'un "contrat d'exécution".

17. On a fait observer que la mise en oeuvre du Consensus de Monterrey nécessitait à la fois des politiques nationales et internationales bien conçues et des stratégies et programmes de coopération économique efficaces sur le plan opérationnel. L'adoption de politiques nationales rationnelles dans les pays en développement devait être fondée sur le principe de la maîtrise nationale du développement. Plusieurs participants ont exprimé la crainte que les capacités limitées de ces pays ne réduisent sérieusement leur aptitude à se prendre en main et à bien mettre en oeuvre les programmes et les politiques. À cet égard, les intervenants ont souligné la nécessité d'une augmentation de l'assistance technique pour le renforcement des capacités dans les pays en développement, d'un élargissement de l'accès aux marchés des pays développés, et d'un appui extérieur suffisant et bien coordonné.

18. La cohérence et la coordination entre pays bénéficiaires et pays donateurs, au sein des pays donateurs et entre donateurs et institutions financières multilatérales à l'appui des stratégies nationales, ont été identifiées comme des éléments importants pour renforcer la maîtrise des politiques par les pays eux-mêmes et l'harmonisation des procédures d'aide au développement. Il était essentiel de rationaliser les critères à remplir et d'améliorer la coordination des mécanismes de décaissement et d'exécution pour réduire le fardeau qui pèse sur les pays bénéficiaires, afin de passer de la conditionnalité au partenariat et, de là, à des approches plus souples. Dans ce contexte, un certain nombre d'intervenants ont souligné l'importance de l'approche des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, qui donnait aux pays le sentiment d'être

véritablement partie prenante au processus, et qui reposait sur une large participation à l'élaboration et au suivi des mesures adoptées, ainsi que sur des partenariats renforcés aux niveaux national et international. Il a été estimé que les initiatives régionales, comme le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, qui faisaient intervenir les gouvernements, le secteur privé, la société civile et les partenaires de développement, offraient de grandes possibilités. D'un autre côté, plusieurs intervenants ont souligné qu'il fallait veiller à ce que ce processus ne fasse pas double emploi avec ceux qui étaient déjà mis en oeuvre ailleurs.

19. L'adoption de politiques plus cohérentes et un renforcement de la coopération au niveau intergouvernemental ont également été considérés comme des éléments importants pour assurer une application plus efficace des stratégies. Il convient de poursuivre et d'intensifier la coopération entre l'ONU, les institutions de Bretton Woods et l'OMC, au niveau intergouvernemental et à celui des secrétariats, dans le processus du financement de développement pour favoriser la mise en oeuvre du Consensus de Monterrey. L'engagement accru de l'OMC a été jugé particulièrement important. Au niveau international, le Conseil a été considéré comme l'instance logique de suivi, eu égard à sa capacité de faire intervenir toutes les parties prenantes au développement, y compris les divers fonds et programmes des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et l'OMC, des représentants de la société civile et le secteur des affaires.

20. Les participants ont mis l'accent sur la nécessité de définir des critères et de suivre les progrès des programmes de développement aux niveaux national, régional et international, en faisant intervenir tous les acteurs concernés. Il a été souligné qu'il était essentiel d'obtenir des résultats mesurables et que les stratégies devaient mettre l'accent sur les produits plutôt que sur les processus. Ceci était particulièrement important pour l'efficacité des programmes et politiques sociaux axés sur les pauvres. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) était considéré comme un acteur essentiel dans le renforcement des capacités et le suivi des progrès

réalisés dans la mise en oeuvre au niveau des pays.

21. Tous les objectifs de développement devaient être assortis de programmes d'action clairs et mesurables qui donnaient un contenu à l'expression « efficacité de l'aide ». Il fallait notamment des estimations et des engagements financiers, ainsi que des programmes de renforcement des capacités efficaces et dotés de ressources financières suffisantes. À cet égard, plusieurs participants ont souligné qu'il était essentiel de voir comment l'objectif de 0,7 % du produit national brut (PNB) fixé par l'APD pouvait être atteint. D'autres ont noté que certains des engagements généraux pris à Monterrey devaient être définis de manière plus précise, en particulier celui relatif à la treizième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement (IDA) et la question de l'octroi de dons de préférence à des prêts.

22. Il était toujours important d'étudier des sources novatrices de financement. Plusieurs participants ont demandé l'application rapide du quatrième amendement des Statuts du FMI concernant l'allocation unique à titre exceptionnel de droits de tirage spéciaux (DTS) et ont engagé les pays qui n'avaient pas encore ratifié cet amendement à le faire sans tarder. Ils ont également encouragé les pays développés à faire don de l'augmentation de leur allocation à un fonds international de développement.

V. Propositions spécifiques

23. De nombreux intervenants ont souligné qu'il fallait mettre au point des mécanismes d'application des engagements conclus à Monterrey. Bien qu'aucun accord n'ait été conclu ni même recherché, un certain nombre de propositions précises ont été avancées par divers participants, en particulier en ce qui concerne les modalités permettant de rendre les futures réunions de printemps du Conseil avec les institutions de Bretton Woods et l'OMC plus efficaces et plus axées sur les résultats.

24. À cet égard, la majorité des participants ont estimé que les futures réunions communes

devraient être préparées de manière approfondie par des échanges entre le Conseil et les organes directeurs du FMI, de la Banque mondiale et de l'OMC et entre leurs secrétariats respectifs. Une proposition concernait spécifiquement la mise en place d'un groupe de contact, à certains égards analogue au Bureau du Comité préparatoire de la Conférence internationale sur le financement du développement, composé de 15 membres. Une autre formule pourrait consister à organiser une série de groupes de travail au niveau intergouvernemental. De nombreux participants ont souligné que les échanges préparatoires devaient avoir pour objet de cerner les questions à examiner lors des réunions futures.

25. Une autre proposition tendait à axer les réunions futures sur le suivi de la Conférence de Monterrey, et examiner chaque année deux des six thèmes du financement pour le développement, sur la base des rapports d'application qui seraient fournis avant la réunion annuelle de printemps par toutes les parties prenantes concernées. Il a été proposé que la coopération institutionnelle dans des domaines précis fasse l'objet d'un examen à l'avenir. Parmi les autres questions à examiner, on a suggéré la cohérence des politiques et la gouvernance économique mondiale, l'éducation, la santé, le Plan d'action de Doha pour le développement, l'architecture financière internationale, le renforcement des capacités, l'APD, les investissements étrangers directs et la dette extérieure.

26. Pour assurer la cohérence des plans d'action au niveau intergouvernemental et au niveau interinstitutions, il a en outre été dit qu'il faudrait envisager la mise en place d'un mécanisme de coordination qui permette aux secrétariats de travailler ensemble. L'ONU, les institutions de Bretton Woods et l'OMC pourraient préparer des rapports conjoints sur des thèmes précis et des questions sectorielles. Il conviendrait de garder à l'esprit l'approche sans exclusive adoptée à Monterrey – qui fait appel à la participation de différents ministères et de la société civile, ainsi que du secteur des affaires – et d'y élaborer des modalités pour en adopter une de même nature.

27. Certains intervenants ont suggéré que le processus du suivi comprenne un plan d'action,

ou « plan de campagne », définissant plusieurs critères et indicateurs de résultats pour toutes les parties prenantes concernées et fixant un délai d'application. Certains intervenants ont également estimé que la réunion du Conseil était trop brève et qu'elle devrait durer toute une journée. D'autres ont déclaré qu'il fallait mettre en place rapidement des mécanismes de suivi de la mise en oeuvre des produits en ce qui concerne les objectifs de développement du millénaire dans les pays en développement et les pays en transition, en attribuant au PNUD un rôle central au niveau des pays. On a jugé important le suivi au niveau régional et recommandé l'organisation d'évaluations par des experts à ce niveau.

28. Une délégation a réitéré qu'il serait souhaitable de créer un conseil de sécurité économique, qui aurait pour fonctions d'assurer une bonne gestion des biens collectifs internationaux. »

Notes

¹ Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.

² Voir résolution 55/2 de l'Assemblée générale.

Chapitre III

Débat de haut niveau

La mise en valeur des ressources humaines, notamment dans le domaine de la santé et de l'éducation, et sa contribution au développement

1. Le débat de haut niveau de la session de fond de 2002 du Conseil s'est tenu du 1er au 3 juillet 2002 (6e à 11e séances). Un résumé des débats figure dans les comptes rendus analytiques E/2002/SR.6 à 11. Conformément à la décision 2001/299 du Conseil, en date du 26 juillet 2001, le débat de haut niveau a porté sur le thème intitulé : « La mise en valeur des ressources humaines, notamment dans le domaine de la santé et de l'éducation, et sa contribution au développement » (point 2 de l'ordre du jour). Le conseil était saisi des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur la mise en valeur des ressources humaines, notamment dans le domaine de la santé et de l'éducation, et sa contribution au développement (E/2002/46);

b) *Étude sur la situation économique et sociale dans le monde, 2002* [(E/2002/50 (Chapitre I)];

c) Rapport de synthèse du Secrétaire général sur les travaux des commissions techniques du Conseil économique et social en 2002 (E/2002/73);

d) Extrait du rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa quatrième session (E/2002/L.9);

e) Note du Secrétariat sur les préparatifs du débat de haut niveau du Conseil économique et social en 2002 (E/2002/CRP.2).

2. À la 6e séance, le 1er juillet, le Président du Conseil a ouvert la session de fond de 2002.

3. À cette même séance, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a prononcé un discours.

4. Toujours à cette 6e séance, le Ministre des finances des États-Unis d'Amérique a prononcé une allocution.

Concertation sur les politiques et débats sur les faits nouveaux importants survenus dans l'économie mondiale et coopération économique internationale avec les chefs de secrétariat des institutions financières et commerciales du système des Nations Unies

5. A sa 6e séance, le 1er juillet, le Conseil a tenu avec les chefs de secrétariat des institutions financières et commerciales du système des Nations Unies un débat portant sur les politiques et sur les faits nouveaux importants survenus dans l'économie mondiale et la coopération économique internationale. À la même séance, des déclarations ont été faites par les participants ci-après : le Directeur général du Fonds monétaire international (FMI); le Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED); la Directrice générale de la Banque mondiale; et le Directeur général adjoint de l'Organisation mondiale du commerce. À la 6e séance également, le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe (CEE) [également au nom de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et de la Commission économique pour l'Asie occidentale (CESAO)] a fait une déclaration.

6. Au cours d'un échange de vues qui a eu lieu à cette même séance, les représentants des pays ci-après : Zimbabwe, Gambie, Finlande, Fédération de Russie, Mexique, Pakistan, Suriname, Guatemala, Malaisie, Nigéria, Ghana, Argentine et Bolivie ont fait des déclarations. Les représentants du FMI, de la Banque mondiale, de la CNUCED et de l'OMC ont répondu aux questions posées.

Conclusions des tables rondes préparatoires sur l'éducation, le développement, la santé et le développement et la mise en valeur des ressources humaines dans le cadre des objectifs de développement du Millénaire : effets de synergie entre la santé et l'éducation

7. Le Conseil a ouvert sa 7e séance, le 1er juillet, par une allocution du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

8. À la même séance, le Conseil a poursuivi l'examen du thème du débat de haut niveau ainsi que la concertation à cet égard et a entendu des déclarations sur la conclusion des tables rondes préparatoires sur l'éducation, le développement, la santé et le développement et la mise en valeur des ressources humaines dans le cadre des objectifs de développement du Millénaire : effets de synergie entre la santé et l'éducation, faites par le Sous-Secrétaire général aux affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU et Jeffrey Sachs, Conseiller spécial auprès du Secrétaire général pour les objectifs de développement du Millénaire, Cabinet du Secrétaire général, qui a fait fonction de modérateur.

9. À la 7e séance également, des déclarations ont aussi été prononcées par les présentateurs ci-après : le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI); le Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial (PAM); le Recteur de l'Université des Nations Unies; la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP); et le Directeur exécutif du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA). Le représentant de la Conférence des organisations non gouvernementales dotées d'un statut consultatif (CONGO) a fait rapport sur le Forum des ONG.

Tables rondes de haut niveau

10. À sa 7e séance, le 1er juillet, le Conseil s'est à nouveau réuni et a organisé quatre tables rondes en vue d'initier un dialogue interactif entre les participants. Chaque table ronde a été invitée à aborder les thèmes

choisis à cette occasion. La composition des tables rondes était la suivante :

Table ronde A : Progrès enregistrés dans la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire concernant la mise en valeur des ressources humaines en Afrique

11. Le modérateur et Directeur de la John F. Kennedy School of Government (Université Harvard, Cambridge, Massachusetts), M. Lincoln C. Chen, a ouvert la table ronde. Les Coprésidents, P. Kwesi Nduom, Ministre de la planification économique et de l'intégration régionale du Ghana et Jan Vandermoortele, Chef du Groupe du développement social du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), ont amorcé le dialogue.

12. Un dialogue interactif s'en est suivi au cours duquel les participants ci-après ont fait des déclarations : les représentants de l'Italie, de la Fédération de Russie, du Japon, du Nigéria, des États-Unis d'Amérique, de la Chine, de la Finlande et des Pays-Bas; l'observateur de la Belgique; les représentants du FMI, de l'Organisation internationale du Travail (OIT), du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), d'ONUSIDA et du Fonds international de développement agricole (FIDA); et le représentant de la Fédération mondiale des associations des Nations Unies.

Table ronde B : Partenariats pour la mise en valeur des ressources humaines : quel rôle pour la coopération en faveur du développement, notamment la coopération Sud-Sud, la coopération entre villes, le secteur privé et les organisations non gouvernementales?

13. La table ronde a été animée par la Directrice exécutive adjointe du FNUAP. Les Coprésidents, Ann Therese Ndong-Jatta, Ministre de l'éducation de la Gambie, et Peter Hansen, Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), ont commencé le dialogue.

14. Sont intervenus à cette occasion les représentants du Bhoutan, d'El Salvador, des États-Unis d'Amérique, du Népal et du Bangladesh. Les représentants du Pacte mondial des Nations Unies, du Programme des Nations

Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et de l'ONU ont aussi prononcé des déclarations.

15. Des déclarations ont été faites par les représentants du Radin Institute for Family Health Education and Promotion et de l'Association de volontaires pour le service international, organisations non gouvernementales dotées d'un statut consultatif auprès du Conseil.

16. Le représentant de l'Université Tufts, Medford (Massachusetts), a également pris la parole.

17. Les Coprésidents ont formulé des conclusions.

Table ronde C : Renforcement des capacités institutionnelles pour le développement durable (une contribution à Johannesburg)

18. Le modérateur et Directeur général de l'ONUDI a ouvert la table ronde.

19. Les Coprésidents, Jacobus Richelle, Directeur général pour le développement de la Commission européenne, et G.O.P. Obasi, Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), ont initié le dialogue.

20. Un dialogue interactif s'en est suivi au cours duquel les participants ci-après ont fait des déclarations : les représentants de l'Allemagne, des États-Unis d'Amérique, du Suriname, du Brésil, du Pakistan et de l'Afrique du Sud; les observateurs du Venezuela (au nom du Groupe des 77 et de la Chine) et de la Suisse; le représentant de la CEE; les représentants de la Communauté d'États indépendants (CEI) et de l'International Centre for Genetic Engineering and Biotechnology; et le représentant de l'Institut international pour un futur durable.

Table ronde D : Cohérence des politiques et financement de la mise en valeur des ressources humaines

21. Le modérateur et Directeur exécutif du développement durable et d'un environnement sain de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a ouvert la table ronde.

22. Les Coprésidents, Julio Frenk Mora, Ministre de la santé du Mexique, et le Conseiller spécial du Secrétaire général pour les objectifs de développement du Millénaire, Cabinet du Secrétaire général de

l'Organisation des Nations Unies, ont lancé le dialogue.

23. Un dialogue interactif s'en est suivi au cours duquel les participants ci-après ont fait des déclarations : les représentants du Burkina Faso, de l'Égypte, des États-Unis d'Amérique, de la Roumanie, de l'Argentine, de l'Australie, de Malte et du Qatar; l'observateur de la Bolivie; le représentant de l'OIT et le représentant de la Fondation Friedrich Ebert, organisation non gouvernementale dotée d'un statut consultatif auprès du Conseil.

24. A la reprise de sa 7e séance, le 1er juillet, le Conseil a entendu des observations finales et des recommandations des Coprésidents des tables rondes : M. Nduom, Mme Ndong-Jatta, M. Richelle, et M. Julio Frenk Mora. Le Président du Conseil a fait une déclaration finale.

Reprise de l'examen du thème du débat de haut niveau

25. À sa 8e séance, le 2 juillet, le Conseil a repris l'examen de la question et a entendu des déclarations liminaires du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales et du Directeur exécutif d'ONUSIDA.

26. À la même séance, des déclarations ont été faites par Zeljka Antunovic, Vice-Premier Ministre de la Croatie; Carsten Staur, Secrétaire d'État, Ministère des affaires étrangères du Danemark [au nom de l'Union européenne (UE), des pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne (Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie), des autres pays associés (Chypre et Turquie) et d'un pays membre de l'Association européenne de libre-échange (AELE) appartenant à l'Espace économique européen (Liechtenstein)]; Julio Frenk Mora; Juli Minoves-Triquel, Ministre des affaires étrangères d'Andorre; M. Nduom; Julio César Ovando Cárdenas, Vice-Ministre de la santé publique et de la protection sociale du Guatemala; Mohammad Javad Zarif, Vice-Ministre des affaires étrangères pour les affaires juridiques et internationales de la République islamique d'Iran; Masahiro Imamura, Secrétaire parlementaire aux affaires étrangères du Japon; Alfredo Luigi Mantica, Ministre adjoint des affaires étrangères de l'Italie; U.V. Fedotov, Ministre adjoint des affaires

étrangères de la Fédération de Russie; Abelardo Moreno, Ministre adjoint des affaires étrangères de Cuba; Radu Mircea Damian, Secrétaire d'État, Ministère de l'éducation et de la recherche de la Roumanie; et Olav Kjørven, Ministre adjoint au développement international de la Norvège.

27. Également à la 8e séance, les représentants du FNUAP et de la Communauté européenne ont fait une déclaration.

28. À la même séance, avec l'assentiment du Conseil, le représentant du Fonds commun pour les produits de base, une organisation non gouvernementale, a prononcé une déclaration.

29. À sa 9e séance, le 2 juillet, le Conseil a repris l'examen de la question et a entendu des déclarations des représentants ci-après : Babalola Borishade, Ministre de l'éducation du Nigéria; Mme Ndong-Jatta; Hanno Rumpf, Secrétaire permanent de la Commission de planification nationale de la Namibie; Gun-Britt Andersson, Secrétaire d'État, Ministère des affaires étrangères de la Suède; Sun Joun-yung, Représentant permanent de la République de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies; Ahmed Aboul Gheit, Représentant permanent de l'Égypte auprès de l'Organisation des Nations Unies; Wang Yingfan, Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies; Sichan Siv, Ambassadeur, Représentant des États-Unis d'Amérique auprès du Conseil; Iftekhar Ahmed Chowdhury, Représentant permanent du Bangladesh auprès de l'Organisation des Nations Unies; Bob F. Jalang'o, Représentant permanent du Kenya auprès de l'Organisation des Nations Unies; Oswaldo de Rivero, Représentant permanent du Pérou auprès de l'Organisation des Nations Unies; Munir Akram, Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies; et Murari Raj Sharma, Représentant permanent du Népal auprès de l'Organisation des Nations Unies.

30. À la même séance, le représentant de l'OMS a fait une déclaration.

31. À la 10e séance, le 3 juillet, des déclarations ont été faites par les représentants des pays et organisations ci-après : Maria Eugenia Brizuela de Avila, Ministre des affaires étrangères d'El Salvador; Tan Sri Bernard Dompok, Ministre au Cabinet du Premier ministre de Malaisie; Tom Butime, député, Ministre d'État aux affaires étrangères d'Ouganda; Geoffrey Raby, Premier

secrétaire adjoint de la Division des organisations internationales et des affaires juridiques, Ministère des affaires étrangères et du commerce de Canberra, Australie; Fernando Muñoz, Ministre de la santé par intérim du Chili; Walter Fust, Directeur de la gestion du développement et de la coopération, Ministère fédéral des affaires étrangères, Suisse; C. Pigot, Conseiller spécial du Président du Suriname; Valery P. Kuchinsky; Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies; Gelson Fonseca, Jr., Représentant permanent du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies; Vijay K. Nambiar, Représentant permanent de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies; Nassir Abdulaziz Al-Nasser, Représentant permanent du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies; Mohamed Bennouna, Représentant permanent du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies; Eladio Loizaga, Représentant permanent du Paraguay auprès de l'Organisation des Nations Unies; Sergei S. Ling, Représentant permanent du Bélarus auprès de l'Organisation des Nations Unies; Om Pradhan, Représentant permanent du Bhoutan auprès de l'Organisation des Nations Unies; Paul Heinbecker, Représentant permanent du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies; Leutlwetse Mmualefe, Représentant permanent par intérim du Botswana auprès de l'Organisation des Nations Unies; María Elena Chassoul, Représentante permanente adjointe du Costa Rica auprès de l'Organisation des Nations Unies; et Darmansjah Djumala, Mission permanente de l'Indonésie auprès de l'Organisations des Nations Unies.

32. À la même séance, les Présidents du Comité inter-États de la CEI et du Comité des politiques de développement ont fait des déclarations.

33. À la 10e séance également, Soroptimist International, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil, a fait une intervention.

34. À la 11e séance, le 3 juillet, le Président du Conseil de sécurité a prononcé une déclaration.

35. À la même séance, des déclarations ont été faites par Abdul-Munim Al-Kadhe, Mission permanente de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies; Abdul Mejid Hussein, Représentant permanent de l'Éthiopie auprès de l'Organisation des Nations Unies; Michel Kafando, Représentant permanent du Burkina

Faso auprès de l'Organisation des Nations Unies; Jargalsaikhan Enkhsaikhan, Représentant permanent de la Mongolie auprès de l'Organisation des Nations Unies; Vinci Niel Clodumar, Représentant permanent de Nauru auprès de l'Organisation des Nations Unies (au nom du Groupe du Forum des îles du Pacifique); Isaac C. Lamba, Représentant permanent du Malawi auprès de l'Organisation des Nations Unies; Amraiya Naidu, Représentant permanent de Fidji auprès de l'Organisation des Nations Unies; Luis Enrique Cappagli, Chargé d'affaires de l'Argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies; Stuart W. Leslie, Représentant permanent du Belize auprès de l'Organisation des Nations Unies; Yashar Aliyev, Représentant permanent de l'Azerbaïdjan auprès de l'Organisation des Nations Unies; Noureddine Mejdoub, Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies; Ahmed Oun, Représentant permanent adjoint de la Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies; et Henri Stephan Raubenheimer (au nom de M. Dumisani Shadrack Kumalo), Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies.

36. À cette même séance également, les représentants de l'ONUDI et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ont fait des déclarations.

37. Toujours à cette même séance, des déclarations ont été faites par les représentants de l'OIT et de l'Organisation internationale pour les migrations. En outre, le représentant de la Banque mondiale est intervenu.

38. À cette 11e séance également, le représentant de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a fait une déclaration.

39. À la même séance, CONGO (au nom de l'Association mondiale des guides et des éclaireuses) a fait une déclaration. Ont également pris la parole les représentants des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social énumérées ci-après : Médecins du Monde (International), International Scientific and Educational « Znanie » Association, Franciscans International.

Mesures prises par le Conseil

40. À la 11e séance, le 3 juillet, le Conseil a adopté le projet de déclaration ministérielle du débat de haut niveau présenté par le Président et soumis par celui-ci sur la base de consultations officielles (E/2002/L.13).

41. À cette même séance, le représentant de l'Allemagne a posé une question et le Directeur de la Division de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination y a répondu.

42. Toujours à cette même séance, après l'adoption de la Déclaration ministérielle, les représentants des États-Unis d'Amérique, de l'Inde, du Japon, de l'Australie et de l'Égypte (au nom du Groupe des 77 et de la Chine) ont fait des déclarations.

43. À cette même séance, le Président du Conseil a fait une déclaration finale et a prononcé la clôture du débat de haut niveau de la session de fond de 2002 du Conseil.

44. Le texte de la déclaration était ainsi conçu :

Déclaration ministérielle du débat de haut niveau soumise par le Président du Conseil

La mise en valeur des ressources humaines, notamment dans le domaine de la santé et de l'éducation, et sa contribution au développement

« Nous, ministres et chefs de délégation qui avons participé du 1er au 3 juillet 2002 au débat de haut niveau de la session de fond de 2002 du Conseil économique et social, ayant examiné la question de "La mise en valeur des ressources humaines, notamment dans le domaine de la santé et de l'éducation, et sa contribution au développement" et le rapport du Secrétaire général sur cette question¹ ainsi que la contribution apportée par la société civile, notamment par le biais du Forum des organisations non gouvernementales, avons adopté la déclaration ci-après.

1. Nous réaffirmons que l'élimination de la pauvreté et le développement durable sont les grands impératifs éthiques et humains de notre époque. Nous réaffirmons le droit de chacun à

l'éducation et que la possession du meilleur état de santé qu'il est capable d'atteindre constitue l'un des droits fondamentaux de tout être humain, quelles que soient sa race, sa religion, ses opinions politiques ou sa condition économique ou sociale.

2. Nous réaffirmons aussi notre volonté de réaliser intégralement et en temps voulu les buts, objectifs et engagements en matière de santé et d'éducation des grands sommets et conférences de l'ONU et de leurs conférences de suivi, et notamment ceux qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire².

3. Nous reconnaissons que la mise en valeur des ressources humaines constitue une dimension fondamentale de l'élimination de la pauvreté, qu'elle est indispensable au processus de développement durable et qu'elle contribue à une croissance économique soutenue, au développement social et à la protection de l'environnement. De leur côté, la santé et l'éducation sont un facteur crucial pour la mise en valeur des ressources humaines et devraient être pleinement intégrées dans les politiques macroéconomiques, et notamment dans les programmes de réduction de la pauvreté, et les budgets nationaux devraient par conséquent leur reconnaître un rang élevé de priorité sous forme de crédits pour la santé et l'éducation.

4. Nous reconnaissons le rôle important que jouent les professionnels de la santé et de l'éducation dans tous les pays ainsi que la nécessité de leur permettre de perfectionner leurs compétences. La formation et la fidélisation des professionnels de la santé et de l'éducation constituent un défi majeur, notamment dans les pays en développement.

5. Nous reconnaissons que les pauvres doivent occuper une place centrale dans la mise en valeur des ressources humaines et nous encourageons leur participation à la prise de décisions.

6. Nous reconnaissons que l'amélioration de la santé et de l'éducation vont de pair et que les progrès de l'une consolident les progrès de l'autre. Pour tirer parti de cette synergie, il convient d'adopter une approche plurisectorielle. La formulation et la mise en oeuvre des stratégies de développement devraient tenir explicitement

compte des effets réciproquement avantageux que les programmes de renforcement des capacités dans le domaine de la santé et de l'éducation et dans d'autres domaines entraînent pour le développement. À cette fin, nous engageons à intensifier nos efforts aux niveaux national et international.

7. La bonne gouvernance à tous les niveaux, des politiques économiques saines, de solides institutions démocratiques, la liberté, la paix et la sécurité, la stabilité intérieure, le respect des droits de l'homme, y compris le droit au développement, l'état de droit et l'égalité des sexes sont des facteurs essentiels de progrès dans le domaine de la santé et de l'éducation et se renforcent réciproquement.

8. Nous soulignons qu'il importe d'intégrer une démarche respectueuse de l'égalité des sexes dans toutes les politiques et tous les programmes de mise en valeur des ressources humaines afin de pouvoir s'attaquer réellement aux inégalités entre les sexes. La question de l'égalité entre les sexes est de la plus haute importance dans la formulation, la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes. Les femmes doivent avoir accès sans restriction et sur un pied d'égalité aux soins de santé et à l'éducation si l'on veut parvenir à l'égalité entre les sexes. Nous réaffirmons les buts, objectifs et engagements énoncés dans la Déclaration et le Plan d'action de Beijing³ ainsi que dans la Déclaration politique et les Nouvelles mesures et initiatives pour la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action adoptés par l'Assemblée générale à sa vingt-troisième session extraordinaire⁴.

9. Nous reconnaissons également que la mise en valeur des ressources humaines doit commencer par un investissement dans les enfants. Nous lançons un appel pour que soient rapidement et effectivement mis en oeuvre la Déclaration et le Plan d'action adoptés par l'Assemblée générale à sa vingt-septième session extraordinaire⁵.

10. Nous réaffirmons la nécessité de mettre en place, dans toutes les communautés, des systèmes de soins de santé primaires efficaces et équitables. Nous demandons que soit

intégralement mise en oeuvre la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida adoptée par l'Assemblée générale à sa vingt-sixième session extraordinaire⁶, ainsi que les autres objectifs et stratégies établis par accord international concernant le paludisme et la tuberculose. Pour lutter contre cette épidémie, il convient d'intégrer la prévention, les soins, l'appui et les thérapies dans une stratégie globale. Conscients que cette mise en oeuvre exigera des moyens humains et financiers beaucoup plus considérables (l'objectif étant de 7 à 10 milliards par an d'ici à 2005), nous sommes résolus à intensifier nos efforts tendant à mobiliser ces moyens en accroissant les crédits inscrits sous cette rubrique dans nos budgets nationaux, en augmentant l'aide bilatérale et multilatérale et en versant des fonds substantiels et supplémentaires, entre autres, au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Il faudrait également envisager de lancer de nouveaux partenariats et initiatives dans des domaines comme la prévention du VIH/sida par l'éducation, ainsi que des partenariats pour des médicaments essentiels à un prix abordable. Il convient également d'accorder une attention plus soutenue à la santé infantile et maternelle et à la santé de la procréation.

11. Nous encourageons vigoureusement la recherche à long terme et la mise au point de médicaments et vaccins, notamment contre les maladies les plus courantes dans les pays en développement. La recherche médicale mondiale et les établissements de recherche des pays en développement exigent un volume accru d'investissements. Nous encourageons l'industrie pharmaceutique à faire en sorte que les médicaments essentiels, et notamment les antirétroviraux, soient plus largement distribués et mis à la portée de tous ceux qui en ont besoin dans les pays en développement. Il convient de poursuivre les efforts tendant à améliorer l'accès aux médicaments et à des systèmes de santé d'un prix abordable, dans l'esprit de la Déclaration sur l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et à la santé publique adoptée à la quatrième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce tenue à Doha, en novembre 2001.

12. Nous nous félicitons du travail accompli par les organismes des Nations Unies pour faire face aux variantes pharmacorésistantes du paludisme. Nous encourageons les partenaires des initiatives – Faire reculer le paludisme et Halte à la tuberculose – à poursuivre et intensifier leurs efforts et lançons un appel pour que leur travail bénéficie d'un appui international sans réserve. Nous soulignons toute l'importance que nous attachons à l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination, aux programmes nationaux et aux partenariats entre le secteur public et le secteur privé, qui contribuent efficacement à instaurer des pratiques sanitaires équitables.

13. Nous réaffirmons les engagements pris au Forum mondial sur l'éducation de Dakar : aucun pays qui a pris un engagement sérieux en faveur de l'éducation pour tous ne verra ses efforts contrariés par le manque de ressources. Nous continuerons à mobiliser les volontés et les moyens politiques et publics en faveur de l'éducation pour tous. Nous préconisons une stratégie intégrée qui, au-delà de l'éducation de base, aille de l'enseignement primaire à l'enseignement supérieur en passant par l'enseignement technique et professionnel, le développement de la petite enfance, l'éducation des filles, l'éducation des adultes et la formation permanente, de façon que l'éducation ait un impact maximum sur le développement et l'élimination de la pauvreté. Des modèles d'éducation parallèles ou non officiels peuvent également y contribuer, en offrant un complément à l'éducation officielle.

14. Nous reconnaissons que si la responsabilité première de la mise en valeur de leurs ressources humaines incombe bien aux pays en développement, la communauté internationale et les institutions multilatérales n'en ont pas moins un rôle essentiel à jouer en concourant par leur aide au renforcement des ressources humaines de ces pays. La coopération Nord-Sud, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire peuvent apporter une contribution importante face aux défis auxquels sont confrontés les pays en développement. Nous encourageons vivement les activités menées en partenariat au service de la santé et de l'éducation.

15. Nous soulignons également qu'il importe non seulement d'ouvrir à tous l'accès aux moyens de communication et d'information modernes, mais encore d'améliorer les conditions d'accès, ce qui permettra aux populations de tous les pays, et notamment des pays en développement, de mieux profiter des avantages offerts par les technologies de la communication et de l'information. Nous insistons sur le rôle que pourraient jouer ces technologies dans l'amélioration des services de santé et d'éducation. Nous invitons le Groupe d'étude des Nations Unies sur les technologies de l'information et des communications ainsi que le Sommet mondial sur la société de l'information à s'attacher tout particulièrement, en 2003 et 2005, au rôle que pourrait jouer la mise en valeur des ressources humaines pour étendre les bienfaits de ces technologies aux habitants de tous les pays.

16. Nous demandons que des efforts concertés soient déployés pour accroître de façon importante les investissements dans la santé et l'éducation afin que les pauvres et les groupes vulnérables puissent avoir accès aux soins et à l'éducation. Nous reconnaissons que le niveau actuel des investissements dans la santé et l'éducation est insuffisant. Nous lançons un appel pressant en faveur d'une augmentation des ressources, quelle que soit leur origine, afin que les programmes efficaces puissent compter sur un financement suffisant et stable.

17. Nous reconnaissons qu'un accroissement substantiel de l'aide publique au développement (APD) et des autres sources de financement sera nécessaire pour assurer un financement suffisant et stable à des programmes efficaces capables d'améliorer et de renforcer les systèmes chargés de dispenser les soins et l'éducation. Nous exhortons les pays développés qui ne l'ont pas encore fait à déployer des efforts concrets en vue d'atteindre l'objectif de 0,7 % de leur produit national brut (PNB) qui a été fixé pour l'APD destinée aux pays en développement et de 0,15 à 0,20 % du PNB pour celle qui est destinée aux pays les moins développés, objectif qui a été réaffirmé par la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins développés, et nous encourageons les pays en développement à mettre de façon encore plus efficace l'aide publique au

développement au service de leurs objectifs de développement. Les pays bénéficiaires, les pays donateurs et les institutions internationales doivent tous s'appliquer à accroître l'efficacité de l'APD.

18. Nous reconnaissons que le commerce constitue l'un des moyens les plus importants d'encourager le développement et de financer la mise en valeur des ressources humaines. Un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable et une libéralisation raisonnable des échanges peuvent largement stimuler le développement dans le monde. Nous convenons également que l'allègement de la dette extérieure peut jouer un rôle décisif en libérant des ressources qui peuvent être réorientées vers des activités favorisant une croissance et un développement durables, notamment dans le domaine de la santé et de l'éducation. Nous soulignons qu'il importe de faciliter l'accès des pays en développement aux connaissances et aux technologies ainsi que les transferts de connaissances et de technologies vers ces pays, à des conditions privilégiées, libérales et non commerciales, selon des accords mutuels, en tenant compte à la fois de la nécessité de protéger les droits de propriété intellectuelle et des besoins particuliers des pays en développement, dans le but d'améliorer leurs moyens technologiques, leurs moyens de production, leur productivité et leur compétitivité sur le marché international.

19. Nous exprimons notre ferme appui à la récente initiative africaine intitulée Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et à la réalisation, notamment, de ses objectifs de mise en valeur des ressources humaines.

20. Nous rappelons les textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement qui s'est tenue à Monterrey (Mexique), et notamment le Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement⁷.

21. Nous demandons que de nouveaux efforts soient déployés pour que soient tenus les engagements qui ont été pris de mettre en oeuvre le Programme d'action en faveur des pays les

moins avancés pour la décennie 2001-2010⁸, adopté lors de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue à Bruxelles, le 20 mai 2001, et notamment ceux qui ont trait au renforcement des ressources humaines et des capacités institutionnelles.

22. Nous demandons au système des Nations Unies de renforcer le rôle de catalyseur et d'appui qu'il joue en faveur de la mise en valeur des ressources humaines dans le domaine de la santé et de l'éducation. À cette fin, le système des Nations Unies devrait poursuivre et intensifier ses activités tendant à :

a) Appuyer les efforts déployés aux plans national, régional et mondial en vue d'intégrer les programmes de mise en valeur des ressources humaines dans les stratégies de réduction de la pauvreté, dans le respect des prérogatives et des priorités nationales;

b) Aider les pays à renforcer leurs institutions et leurs moyens techniques locaux;

c) Encourager des programmes de mise en valeur des ressources humaines qui facilitent l'accès aux technologies de l'information et des communications dans tous les pays, et notamment dans les pays en développement, en vue de tirer le meilleur parti des technologies numériques;

d) Mettre en place, avec les parties prenantes, des partenariats fondés sur des objectifs et des stratégies communs et sur des responsabilités et des engagements réciproques, et adopter des approches sectorielles;

e) Renforcer les mécanismes de diffusion des connaissances et des pratiques optimales, dans l'intérêt de l'efficacité de la coopération pour la mise en valeur des ressources humaines.

23. Nous soulignons que le Conseil économique et social a un rôle décisif à jouer en continuant à mettre l'accent sur la mise en oeuvre et le financement de la mise en valeur des ressources humaines, et ceci dans le cadre des responsabilités qui lui incombent en matière d'intégration et de coordination du suivi des grands sommets et conférences des Nations Unies. Nous invitons le Conseil à se mobiliser et à encourager le système des Nations Unies à

prendre des mesures dûment coordonnées en vue de mettre en oeuvre la présente déclaration.

24. Nous soumettons la présente déclaration à l'Assemblée générale à titre de contribution au suivi des grands sommets et conférences des Nations Unies, et notamment du Sommet du Millénaire. »

Notes

¹ E/2002/46.

² Voir la résolution 55/2 de l'Assemblée générale.

³ *Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 4-15 septembre 1995* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.13), chap. I, résolution 1, annexes I et II.

⁴ Résolution S-23/2, annexe, et résolution S-23/3, annexe.

⁵ Voir les chapitres I et III de l'annexe de la résolution S-27/2 de l'Assemblée générale.

⁶ Voir l'annexe de la résolution S-26/2 de l'Assemblée générale.

⁷ *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.

⁸ Voir le document A/CONF.191/11.